



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



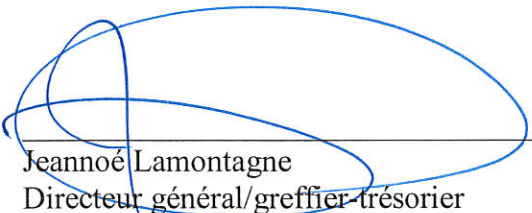
AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 429-2021 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TITRE, DES ARTICLES 2, 3 ET 4 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 416-2021 (RÉFECTION DU CHEMIN DE SAINT-NORBERT) ET DE L'ANNEXE A

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce huitième jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

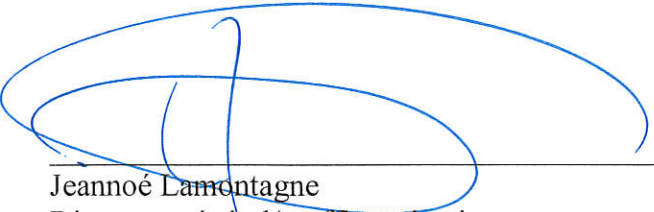


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le huitième jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce huitième jour du mois de décembre deux mille vingt et un.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier